

Participants :

NOM Prénom	Fonction, service
CHABRIDON Christelle	Mandataire Judiciaire Protection des Majeurs
GODINEAU Nathalie	Représentant des familles - titulaire
HUVELIN Sylvie	Responsable administrative EHPAD
MENARD Catherine	Cadre de santé EHPAD (Ile de Chalonnnes-Quartier La Fayette-St Brieuc)
MOREAU Gilles	Représentant des familles - titulaire
MORIN Amélie	Directrice Adjointe
ONILLON Jean- Pierre	Représentant des résidents
ROBERT Jean-Luc	Représentant des résidents

NOM Prénom	Fonction, service
SOURICE Louise	Représentant des familles - titulaire
ROUX Estelle	Représentant du personnel
SANDOVAL Alain	Représentant des résidents
ALGOURDIN Sylvie	Animatrice
VALENCIA Alexandre	Représentant des résidents

ORDRE DU JOUR :

- *Questions des représentants des résidents et des familles*
- *Reconduction du plan d'aide à l'investissement du quotidien 2022*
- *Prix de journée 2023 EHPAD*
- *Proposition d'accueil de professionnels en service civique*
- *Lancement du projet d'établissement*
- *Le gaspillage alimentaire*
- *Les enquêtes de satisfaction*
- *Points divers : les chèques énergie/les mesures COVID*
- *Visite de la cuisine de l'établissement*

1 – SUIVI DES REMARQUES FORMULEES PAR LES FAMILLES ET RESIDENTS EN EHPAD

Constats positifs

- ❖ Cuisine très bonne, les bénévoles, l'aumônerie, Carolane l'animatrice, la marche solidaire, fête des centenaires, commissions menus

Remarques

- ❖ Lever trop tôt (7 heures)
- ❖ Transferts trop anticipés pour se rendre en salle à manger (3/4 h avant le repas)
- ❖ Déjeuner et dîner très rapides
- ❖ Goûter trop tôt et souvent pendant la sieste (14 h 45)
- ❖ Boîtes aux lettres trop hautes pour certains résidents
- ❖ Les couloirs manquent de couleurs et de chaises pour faire une pause
- ❖ Problème de TV : pas de 3ème et 19ème (chaîne de l'accordéon)
- ❖ La télécommande lumière et appel non facile à manipuler (appel auprès de la vielleuse la nuit)
- ❖ Le téléphone placé trop loin du fauteuil
- ❖ Les animations ne doivent pas dépasser 1 heure
- ❖ Davantage de sorties extérieures
- ❖ La résolution de l'accès au WIFI et à la 4G non satisfaisante
- ❖ Chambres trop chaudes l'été, voir pour rideaux ou stores,
- ❖ Eau dans les pichets parfois chaude

Les remarques des résidents feront l'objet d'un travail collaboratif lors de l'élaboration du projet d'Etablissement, une réflexion particulière sera notamment apportée autour des temps de repas, il conviendra aussi, précise Mme CHATEAU, d'identifier en amont les remarques qui tendent vers l'individualisme pour apporter le maximum de satisfaction aux résidents.

Mme MORIN revient sur l'accès WIFI et la 4 G, en précisant qu'il s'agit bien de 2 problèmes différents.

Concernant la WIFI, nous avons réceptionné les bornes, une intervention est programmée en novembre pour un accès mi-décembre.

Quant à la 4 G (téléphones portables qui ne passent pas), la prise de décision est à l'étude car aucune solution technique n'est à ce jour arrêtée.

Que comprend le prix de journée ?

HÉBERGEMENT (91,4 %)	DÉPENDANCE (8,6 %)
<p>Le prix de journée hébergement recouvre les prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, d'entretien et d'animation de la vie intérieure de l'établissement.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fournitures hôtelières ✓ Produits et matériel d'entretien ✓ Tous les services extérieurs (assurances, eau, gaz, électricité...) ✓ Les frais de personnel concernant l'administration, l'entretien, l'animation... ✓ Les frais de restauration ✓ Frais de blanchisserie ✓ Dépenses d'entretien et du personnel correspondant : ménage, lingerie... ✓ Frais de Structure : amortissements, Intérêts d'emprunts 	<p>Le prix de journée dépendance couvre les prestations d'aide et de surveillance à apporter aux personnes hébergées ayant perdu tout ou partie de leur autonomie pour l'accomplissement des actes ordinaires de la vie courante.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Changes, alèses, produits absorbants ✓ Frais de certains personnels (psychologue, 30 % des salaires des AS, AMP, agent des services) <p>3 tarifs dépendance sont fixés selon le GIR du résident (GIR 1-2, GIR 3-4, GIR 5-6). Le tarif GIR 5-6 correspond au ticket modérateur facturé à tous les résidents.</p>

3 – PRIX DE JOURNEE EHPAD 2022

	Nouveau bâtiment	« Saint Briec » et « La Source »
Hébergement	65,41 €	64,23 €
Dépendance GIR 1 et 2	21,55 €	21,55 €
Dépendance GIR 3 et 4	13,68 €	13,68 €
Dépendance GIR 5 et 6 (= ticket modérateur)	5,80 €	5,80 €
Prix à la journée	71,21 €	70,03 €
Prix pour 31 jours	2 207,51 €	2 170,93 €

→ 2 prix de journée : ancien bâtiment (70 places) et nouveau bâtiment (106 places). Le tarif redeviendra commun lors du transfert des résidents de La Source et St Briec fin 2023.

CRPA	CF 2020	EPRD 2022 (1)	CF 2021	EPRD 2023 proposé (2)				Ecart en € (2)-(1)	Ecart en %
				Total	Hébergement	Dépendance	Soins		
Nature des produits									
Titre 1 – Produits afférents aux soins	3 158 203 €	3 507 214 €	3 662 114,15 €	3 893 261 €			3 893 261 €	386 047 €	11,01%
Titre 2 – Produits afférents à la dépendance	1 121 880 €	1 169 088 €	1 138 651,02 €	1 182 494 €		1 182 494 €		13 406 €	1,15%
Titre 3 – Produits de l'hébergement	3 984 063 €	4 114 620 €	3 931 392,63 €	4 258 732 €	4 258 732 €			144 112 €	3,50%
Titre 4 – Autres produits	231 272 €	377 394 €	235 937,15 €	773 344 €	758 524 €	- €	14 820 €	395 950 €	104,92%
Total des produits	8 495 418 €	9 168 316 €	8 968 094,95 €	10 107 831 €	5 017 256 €	1 182 494 €	3 908 081 €	939 515 €	10,25%
Nature des charges									
Titre 1 – Charges de personnel	4 604 302 €	5 193 148 €	5 192 351 €	5 701 000 €	1 696 025 €	929 677 €	3 075 298 €	507 852 €	9,78%
Titre 2 – Charges à caractère médical	58 022 €	68 200 €	63 849 €	79 200 €			79 200 €	11 000 €	16,13%
Titre 3 – Charges à caractère hôtelier et général	3 023 442 €	2 890 932 €	3 007 598 €	3 060 430 €	2 054 031 €	252 816 €	753 583 €	169 498 €	5,86%
Titre 4 – Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	795 407 €	1 016 036 €	663 676 €	1 267 200 €	1 267 200 €	- €	- €	251 164 €	24,72%
Total des charges	8 481 173 €	9 168 316 €	8 927 474,65 €	10 107 831 €	5 017 256 €	1 182 494 €	3 908 081 €	939 515 €	10,25%
Résultat déficitaire / excédentaire	14 245 €	0 €	40 620,30 €	- 0 €	0 €	- 0 €	0 €	- 0 €	

Les montants totaux des dépenses et recettes sont de 10 107 831 € soit + 939 515 € par rapport à l'EPRD 2022. Le budget médico-social du Centre Hospitalier de la Corniche Angevine est présenté à l'équilibre pour l'exercice 2023, sous réserve de la notification des crédits en lien notamment avec les mesures nouvelles en charges de personnel.

HYPOTHESES RETENUES

- Taux d'occupation 99,21% soit 63730 journées
- 2 prix de journée : ancien bâtiment (70 places) et nouveau bâtiment (106 places)
- Revalorisation de +1.5% du budget exécutoire 2022 sur tous les groupes de dépense soit + 61 719,30€
L'augmentation du poste alimentation sur le budget E correspond à 78 000€ prévisionnels sur 2023. Il est pris en compte une aide exceptionnelle inflation du CD49 à l'instar de 2022, pour 26 400€. La revalorisation de +1.5% vient compenser le reste à charge inflationniste du budget alimentaire.
- Impact de l'augmentation du SMIC, soit 33 981,02€ sur la section hébergement
- Impact de la reconstruction + 0.73€ prévus au Plan Pluri Annuel d'investissement.

LES RECETTES ATTENDUES

Le budget EHPAD a été construit en tenant compte de recettes attendues.

Ainsi ne sont pas intégrées dans les charges conduisant au calcul du prix de journée hébergement des dépenses pour lesquelles des recettes exceptionnelles sont attendues.

Elles concernent essentiellement :

- Les dépenses énergétiques
- Les évolutions règlementaires concernant la rémunération du personnel (point d'indice de la FP ...)

L'estimation des dépenses supplémentaires, notamment sur l'alimentation et l'énergie relève d'informations connues à ce jour, et sont fortement aléatoire dans le contexte actuel.

EPRD 2023- Titre 1 Produits soins		
Libellé	Montant	Commentaires
Hébergement permanent	2 692 221,93 €	Notification 2022
Prime Grand Age	101 028,00 €	Notification 2022
Séjour CII	570 494,00 €	Notification 2022
Revalorisation catégorie C et aides-soignantes	11 383,00 €	Notification 2022
Séjour Intéressement	55 110,00 €	Notification 2022
Séjour Attractivité	21 686,46 €	Notification 2022
Séjour Médecin	6 204,00 €	Notification 2022
Recettes attendues pour Coût Point d'indice	255 268,68 €	*(1) 2023
Recettes attendues pour Coût SMIC (partie DEP/SOIN)	66 334,82 €	*(2) 2023
Recettes attendues Bouclier Énergétique	79 200 €	Part du E sur les dépenses énergie
CRPA Produits afférents aux soins notifiés	4 058 930,89 €	
Recettes (*) rebasculées sur la section hébergement, afin de limiter l'augmentation du prix de journée (sur l'item augmentation de la valeur du point et bouclier énergétique)	1 65 669,65 €	Soit: 86 469,65€ Pt d'indice sur section HEB 79 200 € Dépenses Énergies
Dotation Soins nette sur EPRD 2023	3 893 261,24 €	

Recettes attendues pour revalorisation du point d'indice **1
Sur un coût global de 364 330,26 €, il reste donc 255 268,68 € de dépenses à couvrir par le budget médico-social. Ce montant intègre les ETP remboursés par le budget E, et donc non déclarés dans la SAE, qui ne concerne que les ETP sanitaires.

Recettes attendues pour la revalorisation du SMIC **2
La revalorisation du SMIC est estimée à 100 315,84 € sur le budget médico-social dont 33 981,02€ sur la section hébergement, montant qui a été impacté sur le PDU 2023. Le solde restant de 66 334,82 € concerne les sections soins et dépendance et est inscrit en recettes attendues sur la dotation soins 2023.

3 – PRIX DE JOURNEE EHPAD 2023

	2022		2023		Augmentation	
	ILE DE CHALONNES, LA FAYETTE ET ILE DE NANTES				En %	En €
Hébergement	65,41 €		67,91 €		+ 3,82 %	+2,50 €
GIR 5 et 6	5,80 €		6,01 €		+ 3,68 %	+ 0,21 €
Prix de Journée	71,21 €		73,92 €		+ 3,81 %	+ 2,71 €
	2022		2023		Augmentation	
	SAINT BRIEUC ET LA SOURCE				En %	En €
Hébergement	64,23 €		66,73 €		+ 3,89 %	+2,50 €
GIR 5 et 6	5,80 €		6,01 €		+ 3,68 %	+ 0,21 €
Prix de Journée	70,03 €		72,74 €		+ 3,87 %	+ 2,71 €

Pour le calcul des tarifs Hébergement, Il a été tenu compte des recettes de tarification que percevra l'établissement du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023 sur les 176 places facturées aux prix de journée 2022 (65,41 € pour le nouveau bâtiment et 64,23 € pour l'ancien bâtiment). Par conséquent, le tarif pour les chambres du nouveau bâtiment et celui des chambres des anciens bâtiments sont calculés avec effet au 1er avril 2023.

Tarif dépendance GIR 5 et 6 : 6,01 € contre 5.80 € à ce jour.

Les tarifs applicables au 01/04/2023 sont ceux qui figureront sur la facture sous réserve de validation par le département (spécificité du département).

Après présentation par Mme MORIN, les membres du CVS présents valident cette proposition.

4 – PROPOSITION D'ACCUEIL DE PROFESSIONNELS EN SERVICE CIVIQUE

L'établissement propose 2 missions de service civique autour de l'animation.

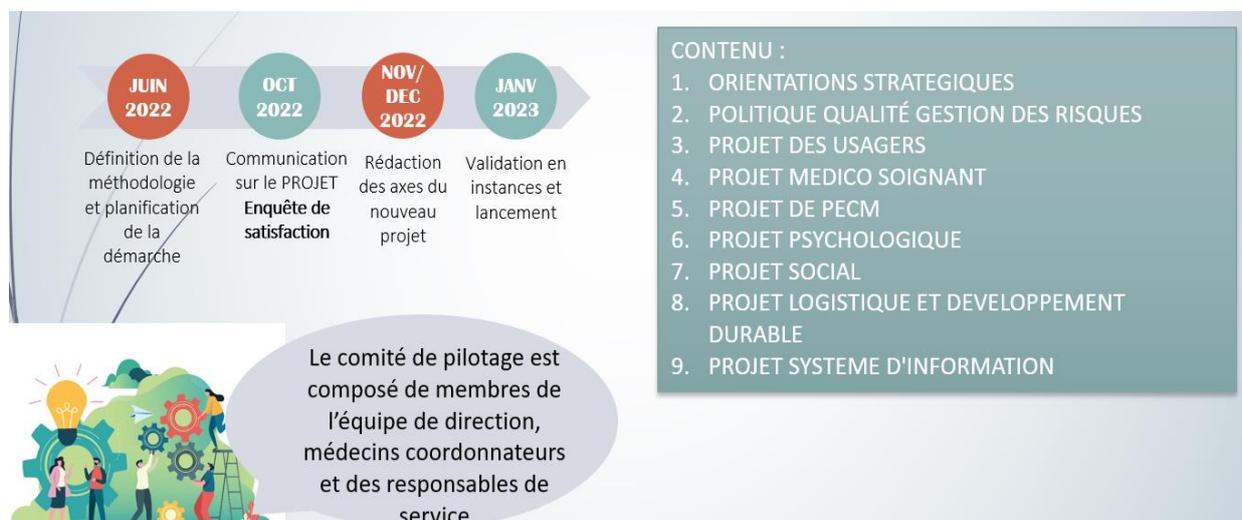
Elles débuteront à partir du 1^{er} octobre 2022 pendant 8 mois.

Les actions s'inscriront en complémentarité et en appui des équipes et sous tutorat des animatrices de l'EHPAD.

Elles consisteront à :

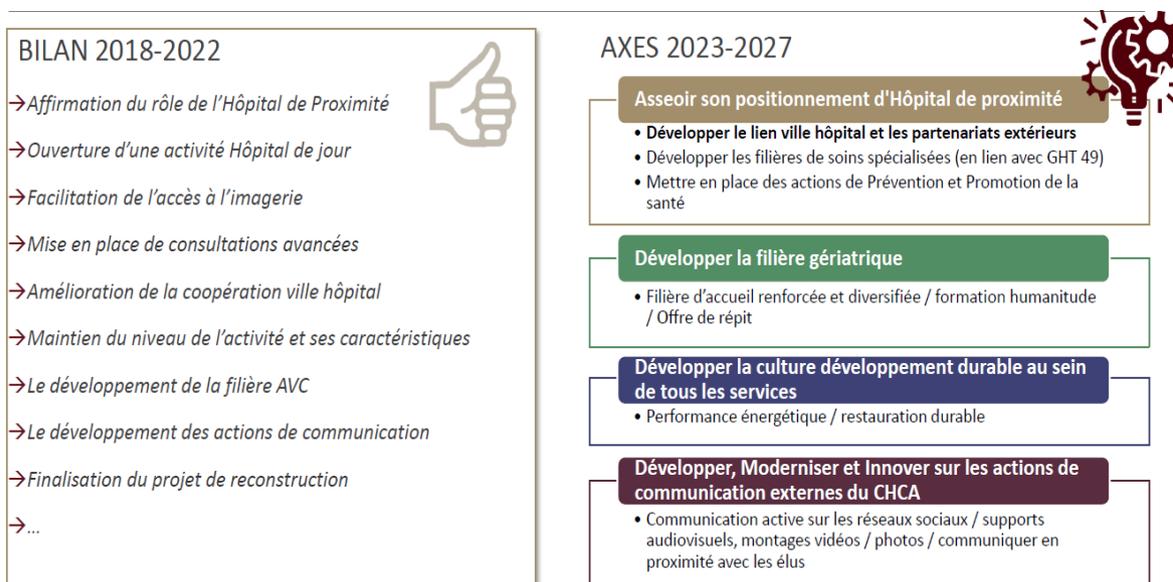
- Offrir un temps d'écoute et d'échange aux résidents en recueillant leurs envies d'activités socioculturelles.
- Participer à animer des actions dans les services ou les chambres (lecture, écriture, conversation, jeux, promenade).
- Contribuer à maintenir le lien social avec les personnes âgées : faciliter les échanges avec les familles via le département d'outils numériques
- Soutenir l'animatrice dans l'organisation d'animations collectives et individuelles : chant, jeux de société, atelier peinture, gymnastique douce, pâtisserie, bricolage, couture, etc...
- Accompagner les résidents lors de sorties à l'extérieur (sorties, loisirs ou culturelles)
- Créer des projets

5 – LANCEMENT DU PROJET D'ETABLISSEMENT



L'objectif est de diffuser le nouveau projet d'établissement d'ici janvier 2023.

Le personnel et nos partenaires seront associés pour sa rédaction au travers d'une enquête de satisfaction et par les groupes de travail qui auront lieu notamment pour les volets concernant le projet médico soignant et le projet social.



Concernant la filière gériatrique, l'établissement va déposer un dossier pour demander l'autorisation d'ouvrir un PASA (Pôles d'Activités et de Soins Adaptés) permettant d'accueillir des résidents présentant des troubles cognitifs dans la journée, hors UPAD.

PROJET DES USAGERS

Septembre / octobre	Réalisation du bilan du volet 2018-2022, Identification des grandes lignes du nouveau projet des usagers => Réunion des usagers le 05/10
Octobre	Enquête de satisfaction auprès des usagers
Nov / Dec	Formalisation du contenu des volets Résultats des enquêtes de satisfaction => Réunion des usagers le 22/11
Janv/fev	Finalisation des projets
Fin mars	Soumission en instances
1 ^{er} semestre 2023	Communication élargie sur le nouveau PE

6 – LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Loi Egalim et Projet « Sens et Papilles »

Loi EGALIM et EHPAD : Elle fixe un objectif de 50 % de produits de qualité ou locaux, dont 20 % issus de l'agriculture biologique, dans l'approvisionnement de la restauration collective à compter du 1^{er} janvier 2022.

Projet SENS ET PAPILLES : restauration durable pour manger mieux, dans le respect des produits, du plaisir et de la nutrition.

- Plus de produits frais (ex potages)
- Plus de produits BIO.
- Filière de tri des BIODÉCHETS, et lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Projet d'organiser des visites des cuisines pour les résidents et le personnel.
- Être plus à l'écoute des résidents et du personnel sur la prestation restauration pour améliorer leur satisfaction.

Dernière campagne de pesées en EHPAD 122g/résident /repas contre 139g en 2021

Sont concernés par la loi EGALIM les établissements publics de restauration collective. Elle introduit de nouveaux dispositifs au profit d'une meilleure rémunération des agriculteurs français.

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

SYNTHÈSE DES RESULTATS DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE TOUTES ZONES

1- Gaspillage en g/convive/repas

Période du 17 au 30/03/2021	Samedi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Moyenne g/ménage /repas
Déjeuner Ile de Nantes	138	157	149	128	166	209	151	154
Déjeuner La Fayette	148	178	205	152	169	225	138	171
Déjeuner Ile de Chalonnes	92	112	147	14	148			109
Dîner Ile de Nantes	83	57	76	140	205	124	113	114
Dîner La Fayette	78	45	24	91	215	138	75	94
Dîner Ile de Chalonnes	27	34	50	54	227			78

Ratio gaspillage moyen global (déjeuner et dîner RDC/1^{er} étage) : 122 g/convive/repas

COMMENTAIRES

Les ratios de gaspillage alimentaires les plus élevés sur les déjeuners sont importants, notamment sur l'Ile de Nantes et Le quartier La Fayette : priorité d'actions sur ces déjeuners (supérieur au ratio global de 122 g/convive/repas), ci-dessous quelques actions à mener :

- Peser et mettre en place les actions correctives, constater les effets
- Suivre les résultats par équipe (cuisine, les différents services, diététicienne et qualité)
- Surveiller l'évolution du gaspillage à chaque changement de pratiques

Concernant les bio-déchets, tri et collecte en place. Pesée des marcs de café et bio-déchets des autres repas non intégrés à cette estimation

Enfin, nous devons nous interroger sur la procédure à tenir pour réduire les quantités d'emballage, les produits recyclables ou non recyclables.

2- Evaluation à l'année

	Déjeuner		Dîner		Cuisine	Total		
	Ile de Nantes	Ile de Chalonnes	Ile de Nantes	Ile de Chalonnes				
Quantité de biodéchets/an (en kg) issus de la préparation ainsi que du gaspillage alimentaire	2163	2348	1038	1592	1294	783	5475	14693
Coût alimentaire estimé du gaspillage (en euros HT/an)	4975	5401	2387	3662	2976	1801	revoir	21202
Nb de repas servis par an (estimés sur moyenne des deux semaines)	14026	13766	10074	14026	13714	10074		75680

Analyse quartier par quartier et par repas, ce tableau va permettre d'affiner les modes de consommation pour les mois à venir

6- LES ENQUETES DE SATISFACTION



Une aide au remplissage sera apportée aux résidents par la responsable qualité, les représentants des usagers, les psychologues et référents soignants.

Quant aux familles, les questionnaires ont été envoyé par mail avec la possibilité de répondre directement via Blue Kango ou par retour courrier ou en déposant le questionnaire à l'accueil.

7 – CHEQUES ENERGIE-COVID

RAPPEL



Un chèque énergie exceptionnel peut être adressé aux résidents dont les revenus sont les plus modestes pour les aider à payer leur facture d'énergie, il convient de faire suivre ce chèque au service des admissions qui le déduira des factures de l'EHPAD



Suite au courrier adressé aux familles, la campagne de vaccination a débuté le mardi 11 octobre et se poursuivra le mardi 18 et jeudi 20 octobre. Mme MORIN rappelle l'importance que revêt cette vaccination pour garantir un haut niveau de protection aux personnes à risque.

8 – POINTS DIVERS

Mme MORIN rappelle que les animaux, tenus en laisse, sont autorisés lors des visites.

Déménagement prévu pour les 35 lits de Rochefort et les 35 lits de St Brieuc première quinzaine de Décembre 2023.

Les bâtiments de Rochefort ont été vendus à la Société GUEPAR, vente correspondant à la meilleure offre financière et répond aux souhaits de la commune de Rochefort en terme d'offres de logements diversifiés.

9 – VISITE DE LA CUISINE DE L'ETABLISSEMENT

C'est accompagné de Pierre RABIN, responsable cuisine, que les membres du CVS ont pu découvrir les entrailles de la restauration, un grand merci pour sa disponibilité et ses explications.

PROCHAIN CVS LE 14 DECEMBRE 2022

Alexandre VALENCIA

Président

Pour contacter le CVS, adresse mail suivante : cvs@chca.fr